

REFLEXIONS SUR LES CONCEPTS "INFORMEL"
ET "NON STRUCTURE"

Par

AKINDES FRANCIS AUGUSTIN

Réfléchir de manière critique sur les concepts "informel" et "non structuré" pour un anthropologue pourrait sembler une gageure : d'abord, parce que la question à laquelle nous touchons est une "chase gardée" des économistes, ensuite parce que l'heure n'est plus à se poser des questions sur la pertinence de la dénomination "secteur informel" enfin, parce que le concept tend à être accepté d'une façon générale. Autant d'idées fausses et de conclusions hâtives. Ces critiques se veulent à la fois actuelles et constructives ; mieux elles en appellent à l'interdisciplinarité quant à l'étude d'une réalité sociale.

L'hypothèse fondamentale qui sous-tend la présente réflexion est la suivante : les études sur le secteur dit "informel" ou "non structuré" traversent une crise d'identification qui appelle nécessairement l'adoption d'une autre dénomination de la réalité observable.

Deux articulations supporteront notre argumentation. En première partie, nous précisons en quoi consiste cette crise d'identification et réfléchissons par la suite sur les raisons qui ont contribué à cette cristallisation. En deuxième partie, nous proposerons une nouvelle terminologie en lieu et place de "secteur informel".

I- DE LA CRISTALLISATION CONCEPTUELLE

Une chose est évidente, c'est l'existence d'une frange plus ou moins margina-

lisée du système économique des pays du Tiers-Monde que n'intègre aucun schéma classique de comptabilité nationale. Aussi variée qu'elle soit, elle présente une gamme de métiers comme ceux du bois et de ses dérivés (menuisier, ébéniste, tapisier), du métal (forgeron, ferronnier), du cuir (cordonnier, maroquinier), de pâtisserie (boulangier, pâtissier); de la mécanique (garagiste, ajusteur, tourneur-fraiseur, réparateur de cycles et moto-cycles), de la plomberie, de l'électricité, de l'électronique (réparateur de radio-télévision) et du commerce de détail.

Cette réalité "marginale" a fait l'objet de plusieurs tendances ou écoles de pensée depuis que le Bureau International du Travail (B.I.T.) en a formulé la problématique générale à partir de la question : que deviennent ceux qui n'arrivent pas à se faire employer dans le secteur moderne ?

C'est à travers les différentes réponses à cette question fondamentale, réponse conduisant parfois à un essai de définition, voire de dénomination de cette réalité socio-économique que nous percevons cette crise d'identification.

Depuis les années 70, date à laquelle s'est manifesté l'intérêt pour la question, le progrès dans les approches est certes indéniable. Nous passons au fil du temps des définitions moins élaborées aux définitions plus fines autour de concepts de plus en plus significatifs. Des théories du développement - qui raisonnent en termes d'opposi-

tion classique entre "secteur moderne" et "secteur traditionnel" - aux thèses systématiques - qui préconisent l'analyse de ce sous-système de l'économie de l'intérieur et par rapport à elle-même -, l'écart d'approche positive est important. Cette dynamique dans l'approche n'a éliminé en rien les controverses idéologiques ; mieux, elle s'opère dans une coexistence des différentes théories qui s'affrontent.

Au-delà de ces fructueuses contributions théoriques (1), force est de constater cette tendance à fixer la réalité dans deux signifiants ("secteur informel" et "secteur non structuré") pour désigner un même signifié aux contours mal délimités. Ces deux concepts ont pris le pas sur d'autres, à savoir : "secteur non organisé", "secteur attardé", "secteur illégal", "emploi improductif" jugés eurocentriques et peu figuratifs. Quant à l'usage même de ces deux "concepts" qui se

(1) De nombreux travaux aussi bien théoriques que de terrain ont été effectués par les chercheurs du CEAN-Bordeau (Centre d'Etudes d'Afrique Noire), de l'IEDES (Institut d'Etudes du Développement Economique et Sociale, du BIT, de l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération). Aussi, individuellement, des chercheurs comme Meine Pieter, Van Dijk, J. Loup Amselle, William Steel, etc, ont pris part aux débats.

sont imposés, deux tendances s'opposent. D'un côté, les uns essaient de critiquer les concepts "informel" et "non structuré" pour leur en substituer d'autres ; de l'autre, on s'accommode de ces concepts négatifs, en essayant d'en "corriger" la négativité par une définition qui s'éloigne quelque peu de leur étymologie, pêchant en fait par représentation peu opératoire.

L'argument le plus généralement avancé par les tenants de cette seconde tendance dans leur effort de "reconstruction" de l'objet d'étude est l'internationalisation des concepts. Ainsi, nous pouvons lire à propos d'un article de J.P. Lachaud, une remarque non moins significative du présentateur qui écrit en note de bas de page : "Cette expression (secteur informel) ne lui (J.P. Lachaud) paraît pas satisfaisante. Néanmoins elle sera utilisée car elle est plus communément employée au niveau international" (2). Un exemple de dysharmonie entre le concept lui-même et la définition s'écartant complètement de l'étymologie est celui que nous offre le Professeur Ph. Hugon quand il écrit : "Le secteur informel" peut être défini négativement comme l'ensemble des activités non domestiques et non capitalistes ou positivement comme les activités monétaires à petite

(2) Lachaud (J.P.) : recherche méthodologique sur le secteur informel à Abidjan et à Yaoundé. In vivre et survivre dans les villes africaines. Sous la direction de Ph. Hugon et I. Deblé, édition PUF, 1982, p.240.

échelle où le salariat permanent est limité et où le capital avancé est faible" (3).

Dans cette définition de Ph. Hugon, le malaise théorique se fait sentir déjà quand il écrit entre guillemets "secteur informel" tout en prenant le soins de le définir "négativement" et "positivement" par la suite. Ce malaise se fait plus apparent lorsqu'il poursuit : "Face à la difficulté de cerner un objet, on peut aussi bien affirmer que le secteur non structuré n'existe pas ; que c'est une auberge espagnole où l'on ne met que ce que l'on veut y trouver ou encore, selon la boutade de J. Robinson, que même si on ne sait pas définir un éléphant, on sait le reconnaître et que le problème est moins d'ordre sémantique que d'étudier cette réalité même si les contours en sont imprécis" (4).

Aussi, Jacques Charmes, l'un des principaux pionniers de l'internationalisation des concepts "informel" et "non structuré" appliqués à cette réalité "marginale" du Tiers-Monde, semble avoir ressenti au niveau théorique, ce malaise quand il écrivait : "le terme de secteur non structuré ou informel n'est

(2) Hugon (Ph) : secteur souterrain ou réseaux apparents. In vivre survivre dans les villes africaines, ibidem... p.p. 31-32.

(4) Hugon (Ph.), op. cit... p. 32.

pas à proprement parler un concept. Il est simplement un moyen commode de définir un champ d'investigation. Définition purement négative certes, mais qui le mérite de mettre le doigt sur un domaine resté ignoré de la statistique classique qui l'évaluait par solde, lorsqu'elle ne le laissait pas simplement pour compte" (5).

Le souci de délimitation du champ de ces activités "marginalisées" est certes louable et justifié ; mais l'idéologie que sous-tend l'utilisation de ces "moyens commodes" - que sont ces définitions par la négative - par les décideurs politiques n'est-elle pas lourde de conséquences sociales ?

Aussi, semble-t-il, plusieurs raisons concurrent-elles à l'urgence d'adopter d'autres concepts plus opérationnels.

1- Une littérature florissante sur la question nous permet d'entrevoir déjà la forme et les modalités d'exercice d'un certain nombre d'activités. Continuer alors de qualifier ce secteur d'informel, c'est sous-estimer, voire nier, l'acquis scientifique non négligeable dans ce domaine précis.

(5) Charmes (J.), l'évaluation du secteur non structuré. Méthodes-résultats. Analyses. L'exemple de la Tunisie, brochure n° 37 Amira, Paris, 1982, p. 9.

2- Les thèses des systémistes sur la question ont fait reculer les bornes de l'ignorance des premières heures de la recherche en la matière. Ce serait tourner dos à l'actualité scientifique que de continuer à utiliser ce concept "informel" des années 70.

Face à cette crise d'identification, cette permanence de la non-transparence et cette gymnastique théorique d'adaptation de la réalité au concept, il y a lieu de chercher à savoir pourquoi cette persistance dans l'utilisation des concepts "informel" et "non structuré". A notre avis, cette accoutumance généralisée semble provenir du fait que la macro-économie ait été justement la première à découvrir, à concevoir cette réalité économique et en même temps à en imposer les désignations. Pendant longtemps, les études sur le secteur dit "informel" se sont limités à la comptabilité nationale qui utilisait des instruments d'analyse particulièrement adaptés aux économies presque entièrement monétarisées. L'application de ces instruments à des réalités se situant dans une autre rationalité économique que celle des pays occidentaux ne peut qu'aboutir à une inadéquation quant à la représentation de ces réalités ; cette inadéquation se traduit dans des termes comme "informel", "non structuré".

Plus qu'un simple fait économique, la réalité sociale à laquelle on a donné le nom de "secteur informel" est un fait social complexe dont l'étude nécessite le regard de différentes sciences sociales particulières. Cette réalité

sociale doit être "guérie" du paternalisme économique dont elle est victime. Comme le dit Vanoli, Chef du Département de la Coordination Statistique et Comptable de l'INSEE, "L'analyse approfondie du secteur informel relève plus de la sociologie et de l'ethnologie que de l'économie, plus d'enquêtes spécifiques que de développements comptables. D'autres méthodes d'autres concepts sont nécessaires" (6). Il ne s'agit pas en fait, pour nous, de reprendre la vieille "chasse gardée" des économistes pour en faire celle des anthropologues ou des sociologues. Même si les problématiques et les regards des deux disciplines sont différentes sur la question, il y a lieu de les articuler. Le point de vue des anthropologues ne pourrait-il pas préparer l'observation quantitative ou mieux la contrôler ? La tâche de renouvellement conceptuel dont Vanoli exprimait tout à l'heure la nécessité est celle qui nous intéresse le plus à ce niveau de notre exposé. Aux concepts "secteur informel" et "secteur non structuré" qui faussent déjà à la base l'observation, nous pensons substituer économies officielles.

II- LES ECONOMIES OFFICIEUSES

On objecterait peut-être : à quoi bon de parler maintenant d'économies officielles quand bien avant, d'autres avaient plutôt utilisé le

(6) Vanoli (A.), la comptabilité nationale convient-elle aux pays en voie de développement ? Monde en Développement, n° 23, 1978, pp. 601-602.

concept-parent "économie non officielles" (7). Partiellement la réponse à cette question a été donnée par E. Archambault et X. Greffe lorsqu'ils écrivaient : "l'économie non officielle est un concept flou et récent qui se définit négativement par opposition au mode de production dominant d'une société" (8).

L'adoption du concept "économies non officielles" a certes le mérite de s'écarter de la vogue du "secteur informel" ; mais elle souffre comme bien d'autres d'une trop grande étanchéité lorsqu'elle s'oppose à l'officiel ou au "mode de production dominant" selon une vision "étato-centrique". (9).

Nous reprenons à notre compte ce repère que sont les administrations fiscales et sociales tout en précisant que la réalité des économies officieuses est plus complexe.

(7) Ce concept fut le thème central d'un ensemble d'études présentées sous forme d'ouvrage collectif sous la direction de Greffe (X.) et Archambault (E.) ; les économies non officielles, éd. la découverte ... Paris, 1985.

(8) Greffe (X.) et Archambault, op. cit... p 5.

(9) Selon cette vision, l'Etat se présente comme un juge en "affirmant" la reconnaissance de tel secteur et non tel autre.

Que devons-nous entendre alors par économies officieuses ?

Les économies officieuses sont l'ensemble des activités économiques exercées en milieu rural ou urbain au vu et au su du milieu social dans lequel elles naissent et se développent mais non officiellement reconnues par l'Etat parce que difficilement saisissables dans les cadres classiques de la comptabilité nationale à cause de leur fluidité.

L'adjectif "officieuses" met en relief deux aspects fusionnant dans une même réalité à savoir l'existence d'un phénomène social et la non légitimation (reconnaissance juridique) de ce même phénomène. En quoi consiste le premier aspect ? Les économies officieuses sont cette frange de l'économie rurale et surtout urbaine que nul n'ignore dans les pays du Tiers-Monde. Elles offrent une variété de services en fonction des besoins inassouvis ou mal assouvis de la société. Dans presque toutes les villes d'Afrique, les politiques d'autonomisation et de budgétisation des communes tiennent compte en grande partie d'elles. Les Etats africains, par l'intermédiaire des communes ou des subdivisions territoriales urbaines équivalentes, se "nourrissent" des activités des économies officieuses sous forme de perception d'impôts et de taxes journalières, hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

L'aspect non légitime de ce secteur de l'économie relève de cette connivence entre les études macro-économiques et les décideurs politiques. Ces derniers usent du vocabulaire des sciences économiques vis à vis de ce secteur. Puisque ce "secteur informel" ne rentre guère dans les comptabilités nationales, il est "illégitime" ; l'Etat ne peut donc lui assurer protection. D'ailleurs, l'Etat utilise souvent son monopole de la violence légitime contre ces activités "illégitimes" en détruisant souvent leurs locaux de production quand ils gênent une oeuvre d'urbanisation. N'est-ce pas dans cette flagrante contradiction que se situe la réalité des économies officieuses. ?

Une autre question importante est de savoir comment aborder d'une façon totale et globale l'étude des économies officieuses ? (10).

Pour ne pas retomber dans les erreurs méthodologiques antérieures, la première précaution à prendre est de rompre le cercle vicieux de l'économisme dans lequel s'étaient enfermées les études sur le "secteur informel". Le problème que posent les économies officieuses telles que nous les concevons est celui des rapports entre le système économique et d'autres sous-systèmes moins apparents, moins visibles, qui appartiennent généralement à la sphère socio-culturelle échappant à la vigilance de l'écono-

(10) Cette dénomination au pluriel tient compte ici de la multiplicité des types d'activités qui la composent ; cef. Charmes (J.)... op. cit... p. 12.

miste toujours à la recherche du concret, du chiffrable. Or, ce sont ces variables non chiffrables et jusque-là sans intérêt pour l'économie qu'explique prioritairement la frange la plus importante des économies officieuses.

L'étude des économies officieuses a donc strictement besoin de la contribution de toutes les sciences sociales, en particulier de l'économie et surtout d'une branche spécialisée de l'anthropologie, à savoir l'anthropologie économique qui est un élargissement de l'économie politique en même temps qu'elle conduit cette dernière à un renouvellement de la notion de rationalité économique (11). Cette symbiose entre économie et anthropologie nous permettra de reconstituer les économies officieuses comme un système, d'en saisir les lois de fonctionnement, les structures (production, partition, consommation) et les rationalités économiques. Cette symbiose est la meilleure façon de surmonter les oppositions entre sciences sociales particulières.

A propos de cette partie de l'économie non comptabilisée "des pays du Tiers-Monde, on ne cessera d'apporter assez sur le plan théorique. La fluidité de la réalité des économies offi-

(1) Godélier (M.) : rationalité et irrationalité en économie, tome 2, édi. Maspéro, Paris, 1969, p. 133.

AKINDES FRANCIS AUGUSTIN

cieuses constitue un champ de recherche expérimentale potentiel exigeant à tout instant l'élaboration d'outils d'analyse plus adaptés. La réflexion que nous venons de consacrer au concept "informel" ou "non structuré" s'inscrit en droite ligne dans cette voie et ne doit constituer qu'une introduction à la révision des schémas classiques d'observation. Ce que nous voulons souligner encore une fois, pour en finir est qu'il serait dangereux socialement à court ou à long terme d'organiser les recherches à partir de cette construction théorique déformante que sont les concepts "informel" et "non structuré"./.

AKINDES FRANCIS AUGUSTIN

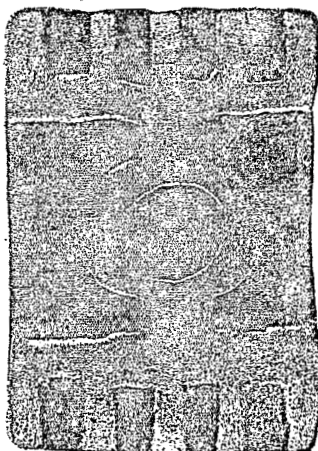
Etudiant à

L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
de Paris

KASA BYA KASA

REVUE IVOIRIENNE D'ANTHROPOLOGIE ET DE SOCIOLOGIE

B 26500 ex 1



O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26500 ex 1

Cote : B

P154

N° 8 - JANVIER / JUIN 1987

Augustin Francis AKINDES Réflexion sur les concepts

« informel » et non structuré

TOURÉ Ismaila L'U.G.T.C.I. et le « développement harmonieux »
un syndicalisme anticonflits ?

Marguerite N'GUESSAN Rôle du mouvement coopératif
à l'intérieur du projet Nord - Est

DEDY SERI. L'école piégée par la technologie : l'expérience
télévisuelle de la Côte d'Ivoire

YAO KOUADJO Faustin Campagne d'information et d'actions
sociales : quelques considérations théoriques

Benoit. OGNI KANGA Les petits noms chez les Abè

23.05.89



G.E.D.I.D. - COSTOM

INSTITUT D'ETHNO-SOCIOLOGIE

PL 99